

Procédure de demande d'autorisation - Théâtre professionnel

Délégation générale pour la Belgique -Service des autorisations et des perceptions

I – La compagnie :	
	Forme juridique :
	Adresse de la Compagnie :
	Représentée par (Nom + Prénom) :
	Fonction:
	Adresse personnelle :
	N° tél. : Fax :
	E-mail:
	N° de TVA intracommunautaire si vous y êtes assujettis :
II – Souhaite représenter	
	Titre original de l'œuvre (*):
	Titre de l'adaptation :
	Auteur(s):
	Traducteur(s):
	Adaptateur(s):
	Éditeur :
	Compositeur(s) de la musique originale (*):
	Titres et durées des œuvres musicales utilisées (*):
	(*) Si le spectacle est composé d'extraits de plusieurs œuvres, veuillez annexer un relevé détaillé de ceux-ci, leur minutage respectif, le nom de leur(s) auteur(s) et/ou traducteur(s) et adaptateur(s), ou de chacun des éditeurs concernés par ces extraits, ainsi que la durée du spectacle dans son intégralité.

SACD Belgique - België Rue du Prince royal 87 Koninklijke Prinsstraat, 1050 Bruxelles

 $T+32\ 2\ 551\ 03\ 20-info@sacd.be-www.sacd.be-BCE\ BE\ 0413\ 411\ 129-Si\`ege\ social\ SACD\ 11\ bis\ rue\ Ballu,\ F-75442\ Paris\ cedex\ 9$ Agréation en Belgique par AM du 01/09/1995, publié au Moniteur belge du 7/10/1995, soumise au Service de Contrôle des sociétés de gestion du SPF Economie.

1) Étendue(s) territoriale(s) souhaitée(s) Pour la France merci de préciser « Hors ou y compris Paris » Ville, date et lieu de la première représentation (salle) : Lieu(x) de décentralisation : 2) Durée de l'autorisation sollicitée : du . . . / . . . / au . . . / . . . / (max. 18 mois) 3) Exclusivité durant cette période : OUI / NON IV - Sur la base des éléments suivants à prendre en considération : Si un dossier a été ou sera déposé au CAPT veuillez en préciser la session : Si le spectacle est réalisé en co-production, veuillez indiquer le(s) nom(s) des co-producteurs, et préciser les termes de leur apport en co-production : (Si vous êtes en possession du contrat de co-production, veuillez en joindre une copie.) V − Pour les compagnies qui ne disposent pas d'une subvention fixe : Budget du spectacle : Prix de vente du spectacle : Pour appuyer votre demande, il vous est conseillé de joindre au présent formulaire, une note biographique consacrée à votre compagnie, ainsi qu'un exemplaire d'un éventuel dossier établi à l'intention des pouvoirs publics en vue de l'obtention d'une aide financière.

||| - Et en propose les conditions d'exploitation suivantes :

SACD Belgique - België Rue du Prince royal 87 Koninklijke Prinsstraat, 1050 Bruxelles

 $T+32\ 2\ 551\ 03\ 20-info@sacd.be-www.sacd.be-BCE\ BE\ 0413\ 411\ 129-Si\`ege\ social\ SACD\ 11\ bis\ rue\ Ballu,\ F-75442\ Paris\ cedex\ 9$ Agréation en Belgique par AM du 01/09/1995, publié au Moniteur belge du 7/10/1995, soumise au Service de Contrôle des sociétés de gestion du SPF Economie.

(Signature)